

## **GRTgaz et Fluxys offrent de nouvelles capacités entre la Belgique et la France à partir de 2013**

GRTgaz et Fluxys ont décidé de finaliser le processus de consultation des expéditeurs (*open season*) visant à évaluer les besoins de capacité de transport supplémentaires à long terme depuis Zeebrugge (Belgique) vers la zone Nord de GRTgaz (France) et depuis l'Est de la Belgique (frontières Pays-Bas - Belgique et Allemagne - Belgique) vers la zone Nord de GRTgaz. La commercialisation coordonnée de ces nouvelles capacités doit favoriser le développement du marché européen du gaz naturel.

Cette nouvelle phase engageante du processus permettra à GRTgaz et Fluxys de définir les investissements nécessaires à réaliser en Belgique et en France. Elle s'achèvera le 12 décembre, selon le planning coordonné suivant :

- 7 Novembre – Réception par GRTgaz des demandes engageantes pour de la capacité d'entrée en Zone Nord dans le réseau de GRTgaz depuis la Belgique.
- 21 Novembre – Communication aux expéditeurs des résultats du processus d'allocation des capacités par GRTgaz.
- 3 Décembre – Réception par Fluxys des demandes engageantes pour de la capacité Nord – Sud dans le réseau de Fluxys.
- 12 Décembre – Communication des résultats aux expéditeurs par Fluxys.

Le processus est également coordonné avec la conclusion de l'*open season* menée par GTS, le gestionnaire du réseau de transport hollandais.

La première phase de la consultation, engagée en avril 2007, a suscité un vif intérêt de la part du marché : au 31 juillet 2007, près de 40 utilisateurs de réseau avaient fait part de demandes non engageantes pour une capacité long terme importante qui impliquerait des investissements conséquents sur les infrastructures des deux opérateurs, GRTgaz et Fluxys.

La mise en service des nouvelles capacités transfrontalières nord/sud est prévue pour fin 2013. La commercialisation de ces capacités est réalisée sous le contrôle des régulateurs de l'énergie dans les deux pays, la Commission de Régulation de l'Énergie et du Gaz (CREG) en Belgique et la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en France.

Cette procédure de consultation coordonnée du marché qui vise à la réalisation de nouveaux investissements et à l'attribution de nouvelles capacités s'inscrit parfaitement dans le cadre des Guidelines for Good Practice on Open Season Procedures (GGPOS) publié le 21 mai 2007 par le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (ERGEG).

**GRTgaz**

GRTgaz est en charge de l'exploitation, la maintenance et le développement d'un réseau de transport de gaz naturel en France de plus de 31 700 km de long.

Dans un marché européen en mouvement, GRTgaz a un double rôle :

- transporter le gaz naturel vers les consommateurs à un coût optimal et une sécurité maximale ;
- soutenir l'ouverture du marché du gaz en France en rendant le réseau de transport et les services associés accessibles à tous les opérateurs licenciés, et ce, sans discrimination.

[www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com)